

**COMPTE RENDU** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
RAMMERSMATT DE LA SÉANCE DU 28 MARS 2017

**Étaient présents** : Mesdames Alice BERNHARDT, Anita KLEIN, Myriam PETITJEAN - ROSENACKER et Messieurs Jean-Marie BOHLI, François GRUNEWALD, Jean-Jacques GUTH, Benoît HAAGEN, Jean-Marc KAELBEL, Raymond LABRUDE, Raymond SCHIRMER.  
Madame Catherine CORDEIL a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, ouvre la séance à 19h30

Ordre du jour :

1. Service Départemental Incendie Secours : intervention exceptionnelle du Capitaine PETIT,
2. Approbation du P. V. de la séance du 28 février 2017,
3. Date commission consultative communale de la chasse et remplacement permissionnaire,
4. Syndicat scolaire,
5. Vote compte administratif 2016,
6. Vote du compte de gestion 2016
7. Affectation des résultats,
8. vote des taux d'imposition 2017,
9. Emprunt 2017, prêt relais 2017,
10. Subventions 2017,
11. Vote du Budget 2017,
12. Divers.

**POINT 01 : Service Départemental Incendie Secours : intervention exceptionnelle du Capitaine PETIT.**

Le capitaine PETIT, explique que le centre de secours de rammersmatt, ne peut plus fonctionner dans l'état actuel. Il énonce les trois possibilités :

- dissolution total,
- fusion avec une commune voisine,
- création d'une réserve de secours civil communale.

Une décision doit être prise avant la fin du premier semestre.

**POINT 02 /Approbation du P.V. de la séance du 28 février 2017.**

Le procès-verbal dont un extrait a été transmis à chaque membre, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**POINT 03 Dél. 10/2017** : Date commission consultative communale de la chasse et remplacement permissionnaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- que Monsieur Patrick MATHEY adjudicataire de la chasse communale de Rammersmatt, a émis le souhait de remplacer Monsieur Claude BENOIT permissionnaire par Monsieur Bartolomeo SPANO, demeurant a LAERCHENSTRASSE 6K, 8953 DIETIKON, SUISSE.
- que La Commission Communale Consultative de la Chasse se réunira le 11 avril 2017 à 18h30 à la mairie.
- que l'examen du dossier de candidature de Monsieur Bartolomeo SPANO, n'appelle aucune remarque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de s'en remettre à la décision de la Commission Communale Consultative de la Chasse.

**POINT 04 : Syndicat scolaire :**

Madame Virginie MANAKOFAIVA, Vice-présidente du syndicat intercommunal scolaire de Leimbach / Rammersmatt informe :

Il manque un élève en maternelle pour le maintien de la 2ème classe,

Il manque deux élèves pour l'ouverture d'une classe en primaire,

Informe de le tarif du transport scolaire à augmenté au 01 janvier 2017 et que le pourcentage de la subvention à diminué,

**POINT 05 Dél. 11/2017 : Vote compte administratif 2016**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOHLI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par monsieur Jean-Marie BOHLI, et présenté par Monsieur Jean-Jacques GUTH, 1er adjoint.

Monsieur le maire quitte la salle avant le vote.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **vote**, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif de l'exercice 2016 et **arrête** ainsi les comptes :

Fonctionnement :

Dépenses	Prévues :	320 001.75
	Réalisées :	385 610.26
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	Prévues :	320 001.75
	Réalisées :	416 803.66
	Reste à réaliser	0.00

Investissement

Dépenses	Prévues :	320 111.00
	Réalisées :	236 592.31
	Reste à réaliser	2 140.00
Recettes	Prévues :	320 111.00
	Réalisées :	202 690.06
	Reste à réaliser	0.00

Résultat de clôture de l'exercice 2016

Fonctionnement :	+ 114 605.15
Investissement :	+ 6 457.00
Résultat global :	+ 121 062.15

**POINT 06 Dél. 12/2017: Vote du compte de gestion 2016**

Monsieur Jean-Marie BOHLI, maire, expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Alphonse WACH, Trésorier à la clôture de l'exercice.

Monsieur Jean-Marie BOHLI, maire, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du conseil municipal, en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2016, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**POINT 07 Dél. 12/2017** : Affectation des résultats

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement d'exercice de : -----	31 193.40
Un excédent (2015) reporté de :-----	83 411.75.
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : -----</b>	<b>114 605.15</b>
Un déficit d'investissement d'exercice de : -----	-33 902.25
Un excédent (2015) d'investissement reporté de : -----	40 359.25
<b>Soit un excédent d'investissement cumulé de : -----</b>	<b>6 457.00</b>
Un déficit de reste à réaliser de : -----	-2 140.00
<b>Soit un autofinancement de : -----</b>	<b>4 317.00</b>

Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2016 excédent : ----- 114 605.15

Excédent de fonctionnement capitalisé (cpt 1068) : ----- 0.00

Excédent de fonctionnement reporté (en fonctionnement cpt 002) : ----- 114 605.15

Résultat d'investissement reporté (en investissement cpt 001) : ----- 4 317.00

**POINT 08 Dél. 14/2017** : vote des taux d'imposition 2017

Le conseil municipal, décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes directes locales.

Le conseil municipal, après avoir délibéré des taux d'imposition applicables en 2017 à chacune des trois taxes directes locales, décide à l'unanimité de retenir les taux portés au cadre II.2. de l'état intitulé « État de notification des taux d'imposition » à savoir :

Taxes d'habitation.	8.05	%
Taxe foncière (bâti)	10.40	%
Taxe foncière (non bâti)	96.00	%

**POINT 09 Dél. 15/2017**: Emprunt 2017, prêt relais 2017

Réalisation d'un emprunt et d'un prêt relais pour remplacer en partie le prêt relais venant à échéance le 30 avril 2017.

Vu la délibération 07/2017 prise lors de la séance du 28 février 2017,

Monsieur le maire explique que le prêt relais souscrit en 2015 arrive à échéance le 30 avril prochain :

Afin de palier à la non vente des terrains, du chemin communal de Rammersmatt à Roderen, il propose de :

**Souscrire un emprunt de 100 000 euros** sur 15 ou 20 ans aux taux fixes réceptifs de 1.25% ou 1.50% avec des frais payables au déblocage des fonds de 0.10% du montant accordé avec un minimum de 150 €.

**Souscrire un prêt relais de 140 000 euros** sur 2 ans au taux fixe de 1%, avec des frais payables à la signature de 0.10%.

Après examen des propositions et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de souscrire un emprunt :

**Montant** : 100 000 € **Taux** : 1.50 fixe **Durée** : 20 ans,

**Échéance** : Trimestrielle constante en capital et intérêts,

**Frais** : payables au déblocage des fonds de 0.10% du montant accordé avec un minimum de 150 €.

- décide de souscrire un prêt relais :

**Montant** : 140 000 € **Taux** : 1.00% fixe **Durée** : 2 ans

**Intérêts** : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil,

**Frais** : payables à la signature de 0.10% du montant accordé.

Il est précisé que, les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de mise à disposition effective des fonds. Il est dit d'autre part que le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de cet emprunt et de ce prêt relais en capital et intérêts.

- autorise le maire ou son représentant à signer les contrats, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats de prêt à intervenir.

#### **POINT 10 Dél. 16/2017** : Subventions 2017

Le conseil municipal à deux (2) abstentions et neuf (9) voix pour, vote les subventions suivantes au compte 6574 du Budget primitif de 2017 :

Amicale clique des sapeurs-pompiers de Leimbach	80.00
Amicale des sapeurs-pompiers	200.00
Association des donneurs de sang	50.00
Chorale Sainte Cécile	200.00
Club vosgien de Thann	50.00
Comité de jumelage St Albain / Rammersmatt	200.00
Delta Revie	40.00
École de chiens d'aveugles	50.00
Fondation du patrimoine	50.00
Ligue contre le cancer	50.00
Office municipal sport loisirs et culture	200.00
Société des amis de la bibliothèque du Haut-Rhin	40.00
Amis de la nature	200.00
Divers	200.00
	<hr/>
	1 610.00

#### **POINT 11 Dél. 17/2017** : Vote du Budget 2017

Madame Myriam PETITJEAN - ROSENACKER a quittée la séance avant le vote.

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet de Budget primitif pour 2017.

La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de **346 415.15** euros.

La section d'investissement est équilibrée à la somme de **382 947.00** euros, avec des restes à réaliser de dépenses de **2 140** euros et de recettes de **0.00** euros.

Le conseil municipal vote à trois (3) abstentions, sept (7) voix pour, le Budget Primitif de 2017 ainsi présenté.

**POINT 12** : Divers : néant